Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260420-2026040-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Maëlys BARBIER.
Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Etienne ROUAUD (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE).
Absent : Emmanuel MONVOISIN.

2026-040 : Commune : affectation de résultat.

Après présentation et vote du compte financier unique 2025 de la commune, il est demandé au conseil municipal d'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2026 la somme de 108 474,02 € (excédent de fonctionnement 2025).
L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 117 346,65 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2026 la somme de 108 474,02 € (excédent de fonctionnement 2025).
  L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 117 346,65 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2026 la somme de 108 474,02 € (excédent de fonctionnement 2025).
  L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 117 346,65 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260420-2026040-DE